

**CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES**

**BTS BioAC / DNMADE / MCO / NDRC / PIM**

La contribution annuelle des familles varie en fonction des revenus des parents.

**MODE DE CALCUL**

La participation des familles est calculée selon le dernier avis d'imposition connu (à fournir dans le dossier de rentrée).

Si déclarations séparées = cumul des revenus imposables des deux parents.

Vous obtiendrez le quotient en divisant votre revenu imposable par le nombre de personnes fiscalement rattachées :

- 2 parts pour les parents, même si le père ou la mère vit seul,
- 1 part (entière) par enfant fiscalement à charge,
- 1 part par adulte fiscalement à charge en plus du père et de la mère

CATEGORIE	QUOTIENT	CONTRIBUTION ANNUELLE
30*	>23 000€	3 750 € ou Plus
29	De 19 501 à 23 000 €	3 300 €
28	De 16 501 à 19 500 €	2 900 €
27	De 15 001 à 16 500 €	2 610 €
26	De 13 501 à 15 000 €	2 410 €
25	De 12 001 à 13 500 €	2 200 €
24	De 10 501 à 12 000 €	1 960 €
23	De 9 501 à 10 500 €	1 730 €
22	De 8 501 à 9 500 €	1 520 €
21	De 7 501 à 8 500 €	1 300 €
20	De 6 601 à 7 500 €	1 120 €
19	De 5 801 à 6 600 €	970 €
18	De 5 101 à 5 800 €	830 €
17	De 4 001 à 5 100 €	640 €
16	Jusqu'à 4 000 €	450 €

Catégorie 30\* : les familles déterminent elles-mêmes leur participation si elles souhaitent contribuer pour un montant supérieur à 3 750 €.

Régime ½ pensionnaire // externe : possibilité de prendre les repas de midi au self du lycée (5.90 € / repas).

**LOGEMENT MAISON DES BTS SALIEGE 2023-2024 (n'apparaît pas sur Parcoursup).**

Attribution des places en fonction de l'éloignement familial. La demande de logement sera effectuée une fois la candidature à Saliège acceptée.

**Studios de 19 m<sup>2</sup>, équipés.**

**Loyer mensuel : 380 € charges comprises** (dû de septembre à juin).

**Un dépôt de garantie de 310 € est nécessaire pour la réservation du studio** (remboursé au départ de l'étudiant du lycée). Logements conventionnés donnant droit à la perception de l'APL (sous conditions). La taxe d'habitation est à la charge du locataire.

Joindre votre demande de logement lors de l'envoi du dossier d'inscription.

La confirmation définitive de l'attribution des places se fera par courrier début juillet - dans la limite des places disponibles